

TERRES D'AURIGNAC

19 communes bientôt réunies en une seule ?

Les élus de la Communauté de communes des Terres d'Aurignac étaient invités, le 5 décembre, à une première réunion de présentation d'un projet d'importance : la réunion des dix-neuf communes de la communauté en une commune nouvelle... et unique.

COLLECTIVITÉS

Plus de cent élus locaux des dix-neuf communes des Terres d'Aurignac avaient répondu à l'invitation du président de la CCTA pour débattre de l'avenir du canton, quand les dix-neuf communes de la communauté des Terres d'Aurignac pourraient se voir réunies en une seule. Un projet qui mûrissait depuis déjà quelque temps dans un cercle restreint d'élus et qui était présenté officiellement pour la première fois. Marion Vinet et Sébastien Venzal, de l'Agence technique départementale (ATD 31) animaient les débats. Justification de Christine Brémont, de Mairie-Conseils : «Le seuil minimal pour la constitution d'une intercommunalité pourrait bientôt s'élever à vingt mille habitants. Quel sera le poids d'une petite commune de deux cents habitants, voire moins dans une telle structure ? » Bientôt treize régions, trois nouvelles formules de départements et dès mars 2015, un canton élargi qui absorbera celui des Terres d'Aurignac : voici le schéma dans lequel devra s'intégrer la communauté de communes.

Intégration

Les communes des Terres d'Aurignac sont intégrées à la com-

munauté de communes à hauteur de près de 63% de leurs compétences (voirie, déchets, petite enfance...). Sachant qu'il est impossible aux communautés de communes de s'agréger, la solution la plus évidente reste la création d'une commune nouvelle se substituant à la CCTA, protégeant ainsi les réalisations communes et les services mutualisés. Pour Arnaud Libilbehety, de Mairie-Conseils, «c'est un véritable défi que de créer une commune nouvelle à partir de dix-neuf communes existantes. Aujourd'hui, quatorze communes nouvelles ont été créées et quatre-vingts demandes sont en instance. La création d'une commune nouvelle à partir de dix-neuf communes historiques serait une première en France, mais ne représenterait qu'une commune de 4 300 habitants répartis sur un vaste territoire, un atout pourtant certain dans le contexte départemental». Les communes historiques conserveraient leur nom et limites territoriales, mais ne seraient plus des collectivités territoriales. Elles deviendraient des communes déléguées, avec une mairie annexe. Les 185 élus des Terres d'Aurignac éliraient un maire et des adjoints jusqu'en 2020, chaque élu ayant voix délibérative. Des mesures transitoires pourraient être mises en place



Plus de cent élus ont fait le déplacement le 5 décembre.

en nommant des adjoints «délégués» qui représenteraient les communes historiques. Après 2020, la commune nouvelle serait gérée comme une commune de 4300 habitants avec un maire, 27 ou 29 conseillers municipaux, éventuellement des maires délégués par commune historique avec des pouvoirs restreints. Et la Communauté de communes des terres d'Aurignac n'existerait plus.

Quelles ressources ?

La répartition des recettes et dépenses se ferait progressivement, au détriment ou au bénéfice de certaines communes. Cette intégration progressive pourrait s'étaler sur douze ans modulables. Si la baisse conséquente des dotations de l'Etat pèsera de façon insoutenable sur une petite commune esseulée, les communes nouvelles seraient

exemptées de ce manque de recettes pendant un certain nombre d'années.

Deux propositions concrètes se dégagent de cette première réunion plénière : chaque commune historique devra établir une charte élaborée avec la commune nouvelle afin de préserver ses acquis ; une analyse financière de l'actif et du passif de chaque commune devra être préparée.

Un outil informatique sera bientôt à disposition sur le site de Mairie-Conseils. Cet outil permettra de simuler la situation d'une commune sur des bases fiscales de plus en plus contraignantes, la fiscalité allégée d'une commune nouvelle et son intégration dans un EPCI. Les élus quant à eux demandent une transparence totale sur ce projet qui engage l'avenir des citoyens.

Philippe Jouret